

# La formation continue universitaire en 2012 : la part financée par les entreprises de nouveau en hausse

■ En 2012, les établissements d'enseignement supérieur publics (universités, écoles, Conservatoire national des arts et métiers) ont réalisé un chiffre d'affaires de 405 millions d'euros au titre de la formation continue pour un public croissant de 481 000 stagiaires. En revanche, le nombre total d'heures suivies par ces stagiaires est en légère baisse : 68 millions (- 1 million) dont 55 millions uniquement en heures pédagogiques hors stage pratique. La durée moyenne des formations est en baisse par rapport à 2011 : 142 heures (- 6 heures) en incluant les heures passées en stage ; elle est de 115 heures (- 5 heures) pour les seules heures de face-à-face pédagogique. Au total, près de 83 000 diplômes ont été délivrés par la formation continue, dont 63 % de diplômes nationaux. Pour les universités, 71 % des recettes sont d'origine privée, dont 68 % abondées par les entreprises (avec les OPCA, organismes paritaires collecteurs agréés) qui restent ainsi le premier contributeur de la formation continue. La part des fonds publics ne représente que 21 % des ressources dont plus de la moitié provient des régions. Plus d'un tiers des stagiaires en université sont salariés. Par ailleurs, plus de la moitié des inscrits préparent un diplôme.

Joëlle Grille, DEPP A1

■ En 2012, la formation continue de l'enseignement supérieur public (universités et leurs composantes, écoles d'ingénieurs et Conservatoire national des arts et métiers [Cnam]) a concerné 481 000 stagiaires et dispensé 68 millions d'heures-stagiaires, dont 55 millions en face-à-face pédagogique. Le chiffre d'affaires, 405 millions d'euros, a diminué légèrement par rapport à 2011 (- 1,5 %), alors que le nombre de stagiaires a augmenté de 4 %. La durée moyenne des stages a baissé par rapport à 2011 de 148 heures à 142 heures en incluant les heures passées en stage et de 120 à 115 heures pour les heures strictement pédagogiques (FIGURE 1).

## Hausse de la part des fonds en provenance des entreprises

Tous types d'établissement confondus, la répartition des fonds est inchangée par rapport à 2011 : 44 % proviennent des entreprises (y compris organismes

paritaires collecteurs agréés [OPCA]), 27 % des fonds publics, 21 % des particuliers et 8 % d'autres sources (voir encadré « SOURCES ET DÉFINITIONS »). Mais cette répartition masque de fortes différences selon les types d'établissements. En effet, pour le Cnam, la part des fonds en provenance des entreprises (y compris OPCA) et celle des fonds publics s'équilibrent à 39 %, alors que la formation continue dispensée par les universités est pratiquement pour moitié (48 %) financée par les entreprises du secteur privé : 29 % directement par une partie des entreprises d'au moins dix salariés et 19 % par les OPCA via les cotisations des autres entreprises, soit au total une hausse de deux points par rapport à 2011. Les financements en provenance des pouvoirs publics diminuent d'un point en 2012 pour atteindre 21 % tandis que les individuels payants participent à hauteur de 23 %. La part des autres sources de financement atteint 8 % (FIGURE 2).

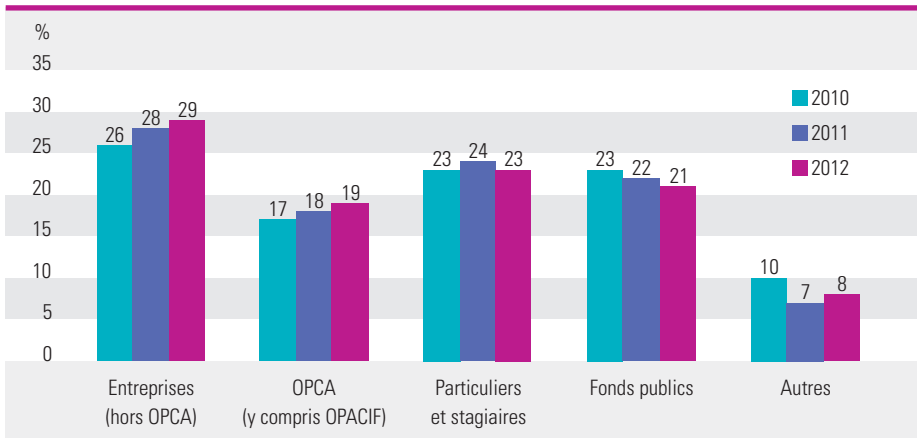
## 1 – La formation continue dans l'enseignement supérieur en 2011 et 2012

	Chiffre d'affaires (millions d'€)		Stagiaires (milliers)		Heures-stagiaires pédagogiques en centre (millions)		Heures-stagiaires avec stage pratique (millions)		Durée moyenne des formations en centre		Durée moyenne des formations avec stage pratique	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Universités (IUT inclus), INP et UT	258	258	356	369	37	37	49	49	103	100	137	133
Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques	32	33	22	22	3	2	3	3	123	112	151	134
<b>Sous-total</b>	<b>290</b>	<b>291</b>	<b>378</b>	<b>391</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>104</b>	<b>100</b>	<b>138</b>	<b>133</b>
Cnam et centres régionaux associés	121	113	89	90	17	16	17	16	188	179	189	180
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>405</b>	<b>467</b>	<b>481</b>	<b>56</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>148</b>	<b>142</b>

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6

## 2 – Origine des fonds de la formation continue dans les universités (en %)



Lecture : en 2012, la part des stagiaires de formation continue dans les universités, INP et UT, inscrits à des formations prises en charge par les entreprises s'élève à 48 % : 19 % par les OPCA et 29 % par des entreprises de dix salariés ou plus finançant directement la formation continue de leurs salariés.

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française ; universités publiques (y compris IUT), INT et UT.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6

## Le nombre de bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation de nouveau en hausse

En 2012, dans les universités (y compris IUT), les INP (instituts nationaux polytechniques) et les UT (universités de technologie), le nombre de stagiaires de la formation continue augmente de 4 % pour atteindre 369 000 stagiaires (FIGURE 3).

Ce sont surtout les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation et les publics non salariés qui connaissent la plus forte progression (respectivement 16 % et 12 %). Le nombre de salariés inscrits au titre du plan de formation, plus nombreux, n'augmente que de 1 %. Celui des demandeurs d'emploi s'accroît de 3 %, particulièrement les demandeurs qui bénéficient d'une aide publique

## 3 – Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les types de publics en 2012

Types de publics en formation continue dans les universités (IUT inclus), INP et UT	Stagiaires	Part des stagiaires en %	Heures-stagiaires en centre	Durée moyenne de formation (en heures) en centre
Plan de formation de l'entreprise	102 758	27,8	6 693 229	65
Congé individuel de formation	12 552	3,4	2 280 304	182
Contrats de professionnalisation	18 903	5,1	5 499 748	291
<b>Ensemble salariés</b>	<b>134 213</b>	<b>36,4</b>	<b>14 473 281</b>	<b>108</b>
Demandeurs d'emploi aidés	30 093	8,2	5 771 072	192
Autres demandeurs d'emploi	9 929	2,7	2 051 789	207
<b>Ensemble demandeurs d'emploi</b>	<b>40 022</b>	<b>10,8</b>	<b>7 822 861</b>	<b>195</b>
Particuliers	93 795	25,4	10 494 391	112
Publics inter-âges	70 256	19,0	1 738 898	25
<b>Ensemble particuliers</b>	<b>164 051</b>	<b>44,4</b>	<b>12 233 289</b>	<b>75</b>
Non-salariés	30 937	8,4	2 222 711	72
<b>Ensemble particuliers et non-salariés</b>	<b>194 988</b>	<b>52,8</b>	<b>14 456 000</b>	<b>74</b>
<b>Total</b>	<b>369 223</b>	<b>100,0</b>	<b>36 752 142</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française.

Source : MENESR-DEPP, enquête n° 6

(6 %). Le nombre de personnes inscrites à leur initiative, les particuliers, augmente de 4 %. En 2012, le volume global des heures-stagiaires de la formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur accuse une baisse de 1 %. En revanche, il demeure stable dans les universités avec un total de 37 millions d'heures pédagogiques en face-à-face et 49 millions en incluant les heures de stage. La durée moyenne des stages à l'université, tous types de stagiaires confondus, est de 100 heures pédagogiques et 133 heures avec les heures de stage. Toutefois, la moyenne des stages présente de fortes différences par types de publics. En ce qui concerne les salariés, la durée moyenne des stages est de 65 heures, soit une diminution de deux heures. Les 102 000 salariés inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise, qui perdent 2 heures de formation en moyenne par rapport à 2011, sont les plus touchés. Les difficultés économiques peuvent expliquer que les stagiaires se soient orientés vers des stages plus courts. Cette tendance à la baisse concerne tous les publics, sauf les demandeurs d'emploi aidés, qui gagnent une heure. Environ 25 % des heures-stagiaires sont des heures de stage pratique en entreprise. Cette part reste globalement stable entre 2011 et 2012. Mais elle est réduite à 17 % pour les stagiaires inscrits au titre du plan de formation de leur entreprise, alors qu'elle ne cesse de s'accroître pour les contrats de professionnalisation (47 %).

## La moitié des stagiaires en université obtient un diplôme

30 % des stagiaires inscrits en formation continue dans les universités suivent une formation menant à un diplôme

national ou à un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (FIGURE 4). La durée moyenne de ces formations diplômantes est en hausse et atteint 318 heures en 2012. Les formations pour un diplôme d'université (DU) concernent 22 % des inscriptions. Il s'agit majoritairement de disciplines médicales (70 %), avec une durée moyenne de 103 heures. La part des inscrits pour les formations courtes, hors conférences culturelles, remonte à 26 % en 2012 (contre 23 % en 2011), avec une durée moyenne de 25 heures. 17 % des stagiaires suivent les conférences culturelles inter-âges, pour une durée moyenne de 25 heures. Enfin, 6 % des stagiaires suivent une prestation d'accompagnement (valorisation des acquis de l'expérience, bilan de compétences...).

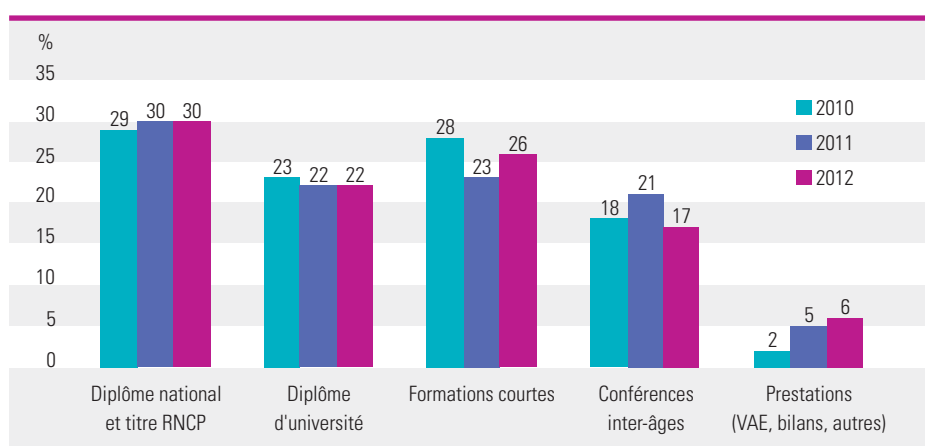
### En 2012, près de 83 000 diplômes délivrés au titre de la formation continue

Au total, en 2012, près de 83 000 diplômes ont été délivrés au titre de la formation continue organisée par les établissements publics d'enseignement supérieur (y compris les diplômes complets dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience [VAE]). Les universités contribuent à 90 % de l'ensemble, le Cnam à 8 % et les écoles d'ingénieurs à 2 %. 65 % sont des diplômes nationaux. Les autres sont des diplômes d'universités ou d'établissements. Les diplômes nationaux délivrés en formation continue représentent 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue.

### La licence professionnelle reste le premier diplôme délivré en formation continue

Sur les 53 700 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 79 % sont des diplômes de niveaux I et II (respectivement 33 % et 46 %), 9 % de niveau III et 12 % de niveau IV (FIGURE 5). Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (14 100 diplômes délivrés, dont 55 % en IUT) et le master professionnel (7 200 diplômes délivrés,

#### 4 – Répartition des stagiaires selon le type de formations dans les universités (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française ; universités publiques (y compris IUT), INT et UT.

Source : MENESR DEPP

#### 5 – Diplômes nationaux délivrés en formation continue (FC) en 2012 par types d'établissements

	Universités (IUT inclus, UT et INP)	Écoles d'ingénieurs publiques	Cnam	Total	%
Capacité en droit	326			326	0,6
DAEU A (littéraire)	4 982			4 982	9,3
DAEU B (scientifique)	1 021			1 021	1,9
<b>Total niveau IV</b>	<b>6 329</b>			<b>6 329</b>	<b>11,8</b>
DEUG, DEUST	580			580	1,1
DUT	2 894		24	2 918	5,4
Titres RNCP niveau III	465		617	1 082	2,0
Diplômes paramédicaux niveau III	60			60	0,1
<b>Total niveau III</b>	<b>3 999</b>		<b>641</b>	<b>4 640</b>	<b>8,6</b>
Licences	3 738		1 877	5 615	10,5
Licences professionnelles	13 731	2	392	14 125	26,3
Master 1-maîtrises	2 922			2 922	5,4
DCG				0	0,0
Titres RNCP niveau II	553	15	1 569	2 137	4,0
<b>Total niveau II</b>	<b>20 944</b>	<b>17</b>	<b>3 838</b>	<b>24 799</b>	<b>46,2</b>
DESS-DEA	150			150	0,3
DESCF-DSCG	3			3	0,0
Masters professionnels	7 200	11		7 211	13,4
Masters ingénieur	70	150		220	0,4
Masters recherche	551	7		558	1,0
Masters	6 134	6	396	6 536	12,2
Mastères MBA	181	316		497	0,9
DRT, HDR	32			32	0,1
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	290	273	408	971	1,8
Capacité médecine	198			198	0,4
Titres RNCP niveau I	663	143	491	1 297	2,4
Doctorat	221		49	270	0,5
<b>Total niveau I</b>	<b>15 693</b>	<b>906</b>	<b>1 344</b>	<b>17 943</b>	<b>33,4</b>
<b>Diplômes nationaux délivrés en FC</b>	<b>46 965</b>	<b>923</b>	<b>5 823</b>	<b>53 711</b>	<b>100,0</b>
<b>Diplômes d'université ou d'établissements (DU) délivrés en FC</b>	<b>27 656</b>	<b>178</b>	<b>1 284</b>	<b>29 118</b>	
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC</b>	<b>74 621</b>	<b>1 101</b>	<b>7 107</b>	<b>82 829</b>	

Champ : France métropolitaine + DOM + Nouvelle-Calédonie + Polynésie française

Source : MENESR -DEPP, enquête n° 6

soit 13 % de l'ensemble). Au niveau IV, 6 300 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU et capacité en droit) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire. Leur nombre est en augmentation de 14 % par rapport à 2011.

Les universités, les universités technologiques et les INP ont délivré près de

47 000 diplômes nationaux en formation continue en 2012, soit une hausse de 12 % par rapport à 2011. Cette hausse concerne en premier lieu les diplômes de niveau II (+ 17 %), puis de niveau IV (14 %). Les diplômes de niveau I et de niveau III augmentent respectivement de 7 % et 6 %.

Le Cnam a délivré 5 800 diplômes nationaux en 2012, dont 66 % de niveau II, licences et titres inscrits au RNCP.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 900 diplômes, principalement de niveau I, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2011. Un tiers de ces diplômes avaient un label MBA (*Master of Business Administration*), presque autant de titres d'ingénieur et 16 % étaient des masters ingénieur. Pour leur part, les IUT ont délivré 10 % de diplômes de plus qu'en 2011, dont 2 800 DUT et 7 800 licences professionnelles (soit une hausse respective de 8 % et 10 % en 2012).

## La santé : la spécialité la plus suivie

Tous types d'établissements confondus, les deux tiers des stagiaires se répartissent dans quatre groupes de spécialités. Les « Services à la personne » accueillent 108 000 stagiaires, dont 90 % en « Santé » ; les « Sciences humaines et droit » accueillent 86 500 stagiaires, les « Formations générales » 53 000 et les « Échanges et gestion » 71 300.

### en savoir plus

➤ « Croissance modérée de la formation continue universitaire en 2011 », *Note d'Information*, 13.20, MEN-DEPP, septembre 2013.

➤ *Repères et références statistiques 2014*, indicateurs 7.3 et 8.29.

➤ Consulter les documents statistiques paramétrables sur les années 2001 à 2012 sur : [www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques) rubrique Base de données de Référence/ La formation continue dans l'enseignement supérieur.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

Pour les universités, 70 000 inscriptions concernent une spécialité de santé, 19 000 inscrits se consacrent aux lan-

gues, 18 000 suivent une formation en rapport avec l'enseignement et 10 000 ont choisi un cursus de commerce. ■

## LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

### Les publics

– **Les salariés** du secteur privé et les agents de la fonction publique peuvent se former au titre du plan de formation de l'entreprise, en continuant à être rémunérés par l'employeur, ou au titre du droit individuel à la formation (DIF). Les salariés peuvent également bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) rémunéré pendant tout ou partie de leur formation.

– **Les demandeurs d'emploi** peuvent suivre une formation rémunérée dans le cadre d'actions financées par les régions ou par l'État.

– **Les non-salariés** (agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales) peuvent accéder à la formation professionnelle continue. Ils participent obligatoirement au financement de la formation par le versement d'une contribution à un organisme collecteur habilité par l'État.

– **Les particuliers** sont des individuels inscrits à leur initiative pour suivre une formation librement choisie, en participant financièrement à tout ou partie de leur formation. Une sous-rubrique de ce public comprend les inscrits dans les universités inter-âges pour suivre des cycles de conférences.

### Les financeurs

– **Les entreprises** ont l'obligation de financer des actions de formation. Les entreprises de dix salariés et plus peuvent organiser directement les formations ou verser leur contribution (1,6 % de la masse salariale) à des organismes collecteurs créés par les organisations patronales et les syndicats de salariés et agréés par l'État : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les entreprises de moins de dix salariés versent leur contribution (0,55 % de la masse salariale) à un OPCA. Les fonds destinés à rémunérer les congés individuels de formation (FONGECIF) sont gérés par les organismes

paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF).

### – Les fonds publics :

- les conseils régionaux financent des dispositifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emplois. En concertation avec l'État et les partenaires sociaux, ils élaborent le plan régional de développement de la formation professionnelle ;
- l'État finance des actions de formation en direction des demandeurs d'emploi et de publics spécifiques (handicapés, immigrés, détenus, etc.).

De plus, l'État et les régions interviennent dans le cadre de contrats de plan État-régions septennaux en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés ;

- l'Union européenne accorde aussi des subventions.

– **Les particuliers** (*cf. supra* « Les publics »).

– **Autres financeurs** : contrats avec d'autres prestataires de formation, vente d'ingénierie de formation et prestations d'accompagnement de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ou de bilans de compétences.

### Les différents types de formation professionnelle continue

– **Formations diplômantes** : formations sanctionnées par un diplôme d'État.

– **Formations certifiantes** : formations débouchant sur un certificat de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Elles sont reconnues par les branches professionnelles.

– **Formations qualifiantes ou « formations courtes »** : formations à visée professionnelle plus immédiate. Elles attestent d'une qualification professionnelle acquise, bien qu'elles ne débouchent pas sur un titre. Elles peuvent être reconnues dans une convention collective.

## SOURCES, CHAMP ET DÉFINITIONS

Les données de cette Note proviennent de l'exploitation de l'enquête n° 6 auprès des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et qui réalisent de la formation continue.

Dans cette étude, les établissements ont été classés en trois types :

- le type « Universités » regroupe les 71 universités de France métropolitaine ainsi que leurs différentes composantes dont les

instituts universitaires de technologie (IUT), les deux universités d'outre-mer (Antilles-Guyane et La Réunion), les deux universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. S'y ajoutent les deux instituts nationaux polytechniques (INP) de Toulouse et de Grenoble et les trois universités de technologie (UT) de Belfort, Compiègne et Troyes, qui étaient incluses, dans le cadre de cette enquête, jusqu'en 2005, dans le type « écoles », ainsi que Paris-Dauphine, ex-université Paris IX Dauphine ;

- le type « Écoles et grands établissements » regroupe les grands établissements (Inalco, IEP Paris), l'ENSAM et ses centres régionaux,

l'École normale supérieure (ENS) de Cachan et les ENS de province, l'École pratique des hautes études, les Écoles centrales de Paris, Marseille, Lille, Lyon et Nantes, l'ENSAIT de Lille et les ENI de Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, l'ENSCI de Limoges, l'ENSEA de Cergy, l'ENSMM de Besançon, les ENSI de Bourges et Caen, les INSA de Lyon, Rouen, Strasbourg et Toulouse, l'IFMA de Clermont-Ferrand, SUPMECA à Saint-Ouen, l'ENSSIB, l'ENS Louis-Lumière, l'ENS Arts du Théâtre de Lyon et Agrosup à Dijon ;

- le type « Cnam » recouvre le Grand établissement et ses centres régionaux regroupés en association (Arcnam). ■